TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 22 MAI:

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Etablissement municipal de bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale: de 9 à 12 h.

Secrétariat populaire: de 14 à 18 h., au Secrétariat de la Mairie.

VITESSE ET ARRÊTS

Après l'accident de la rue Charles Wattinne, les commentaires les plus divers ont suivi leur train habituel en de semblables circonstances, et il n'est pas de critiques, de réclamations, de plaintes et de suggestions qui n'aient été émises, tant à l'égard des conducteurs d'autos qu'à celui des conducteurs de tramways.

Nous nous garderons bien de pénétrer dans un débat aussi dangereux,étant donné la portée que pourraient avoir les griefs que nous établirions, etc nous nous contenterons d'envisager la question sous un jour très général.

Quand un accident se produit, il est facile de faire des reproches, — ce qui est vraiment superflu — mais il est difficile d'apporter des remèdes précis et efficaces, ce qui serait bien plus utile.

L'automobiliste envisage la circulation dans les rues, à son seul point de vue, et pris individuellement, il ne pense qu'au parcours qu'il doit accomplir le plus rapidement et aussi le plus directement possible.

Il se considère comme une unité qui « prime » et non comme une unité qui « fait masse avec les autres ».

Dès lors, il ne se soucie que très peu de ce qu'il peut rencontrer, et file droit au but, oubliant parfois de songer aux autres, ce qui constitue une imprudence, cause de la presque totalité des accidents.

Pour les tramways, la question ne se pose plus de la même façon.

Ce moyen de transport en commun est destiné à faciliter les déplacements en les faisant plus rapides et aussi moins coûteux.

Etant donné l'impossibilité d'éviter aussi facilement que les autres moyens de locomotion, les obstacles qui se dressent devant eux, ils sont donc tributaires de la bonne volonté des conducteurs des autres véhicules. et c'est à ceux-ci qu'il convient de contribuer au bon fonctionnement des tramways, par des précautions spéciales.

Quand on parle de régler la vitesse des tramways et de fixer leurs arrêts, on n'apporte en réalité qu'un palliatif et non une solution.

C'est une étude de cette solution que nous ferons dans notre prochaine note, étude tirée des différentes suggestions qui nous sont parvenues et qui sont particulièrement intéressantes.

M. J. Sn.

Les nouveaux tarifs du Conditionnement

L'« Officiel » publie le décret suivant:

L'article 6 des statuts du bureau public de conditionnement, que la ville de Tourcoing a été autorisée à établir, est modifié comme suit:

Conditionnement. — Soie par kilogramme net, 25 centimes; minimum de perception, 12 fr. 50.

L'article 7 desdits statuts, est modifié comme suit: Les tarifs des droits à percevoir pour le titrage de décreusage, le dégraissage et la détermination des charges; les essais dynamométriques de torsion et de filage, l'analyse des fils laine et coton, le mesurage des tissus sont établis comme suit: Mesurage des tissus, par pièce de moins de 150 m.: 0.50 centimes; par pièce de plus de 150 m.: 1 fr.

Est prorogée la durée d'application des tarifs fixés par le décret du 25 avril 1923, et ainsi modifiés par les art. 1 et 2 du présent décret. La révision des dits tarifs pourra avoir lieu soit à la demande du Conseil municipal, soit à la demande des usagers, soit d'office s'il y a lieu.

D'autre part, est prorogée, la durée d'application des tarifs fixés par l'arrêté du 25 avril 1923, et applicables dans le bureau public de conditionnement administré par la ville de Tourcoing; la révision des dits tarifs pourra avoir lieu soit à la demande de la Chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office s'il y a lieu.

ROBES — COSTUMES — MANTEAUX — Nouveautés en Tissus, Lainages et Soieries. — Articles de 1re Communion. Robes de lendemain. Fourure-Tiberghien, 13-15, rue Tournai. 22851

LES ANCIENS COMBATTANTS DU QUARTIER DU SACRÉ-CŒUR *et le concours de pigeons sur « Chantilly »*

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi 24 mai qu'a lieu le grand concours de pigeons, sur Chantilly, organisé au profit de la Caisse de secours du groupe des Anciens Combattants du quartier du Sacré-Cœur.

Ce concours se fait dans le rayon de Tourcoing, La Madeleine, Marcq, Mouvaux, et comprend les prix suivants: 1.000 fr. d'honneur, 2.300 fr. d'excellence, joués par série de deux pigeons non désignés. 400 fr. d'excellence aux 25 premiers pigeons et plus de 300 fr. d'excellence joués par pigeons seuls.

La mise au panier, dimanche 23 mai, de 3 h. à 5 h.; le dépôt et le relevé des constateurs se feront chez M. Dhooge, 91, rue du Flocon.

VOYEZ les étalages de Mme Pattyn-Meert, r. de Gand, 9 (face B.-A.) Mme mieux assort. de la rég. 22852d

Le concert-exercice du Conservatoire de Tourcoing

Sous la présidence de M. Vidal, spécialement délégué par le ministre des Beaux-Arts, a été donné jeudi soir, à 20 h. 30, dans la salle d'auditions du Conservatoire de Tourcoing, ce que l'on appelle communément un concert-exercice, qui fut en réalité l'exécution impeccable d'un programme artistique du meilleur goût.

La salle était complètement remplie d'auditeurs désireux d'assister à une telle audition.

Parmi les personnalités, se trouvaient: M. Paul Vidal, Grand-Prix de Rome, chevalier de la Lgion d'honneur, inspecteur de l'enseignement musical; MM. Manaut, président de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, vice-président de la Commission; Wattinne, Watteeuw, Goquenheim, membres de la Commission; H. Loridan, et les professeurs.

M. Thaune, consul de Belgique, et M. Maréchal, conseiller général, honoraient également par leur présence, cette belle réunion.

LE CONCERT

Tout le concert fut dirigé avec une maîtrise admirable, par M. Lucien Niverd, directeur du Conservatoire, et dès le début on a pu se rendre aussitôt compte de l'autorité qu'il possédait sur les divers éléments qu'il avait à diriger, quand s'attaquant à l'œuvre difficultueuse de Beethoven, on entendit la perfection d'exécution de la « Symphonie en Ré majeur » avec l'« Adagio molto. Allegro en brio » et plus particulièrement le « Scherzo Allegro ».

Le tonnerre d'applaudissements impressionna vivement le maître, qui venait de conquérir, par son talent, tout son auditoire.

Le « Concerto en ré mineur » pour piano et orchestre de Mozart, permit à trois élèves de Mlle G. Barbier, Mlle Montagne dans l'« Allegro », Mlle Losfeld, avec la « Romance » et Mlle Corne, dans le « Rondo », de révéler des qualités maîtresses, dans trois genres différents et tous aussi difficiles.

Soulignons en passant le « Madrigal » et la « Pavane », de G. Fauré, par l'orchestre et les chœurs, et disons de suite l'impression profonde produite par le poème symphonique de H. Rabaud « Procession nocturne », l'une des plus belles pages en ce genre.

M. Niverd a su inculquer à ses éléments, une chose si indispensable: l'expression. Elle fut traduite avec beaucoup de sentiment par tous, et a contribué à produire cette émotion générale qui étreignit la salle.

Après toutes ces belles pages, il fallait finir avec la même perfection, et ce fut ainsi que la « Marche Hongroise » de H. Berlioz clôtura cette soirée artistique qui nu fera souhaiter qu'une chose, son renouvellement le plus souvent possible.

CE SOIR, au **CINÉ-SPLENDID,** première de gala avec « **Quo Vadis** » (nouvelle version). M. A. Allegaert, 1er ténor des « Crick-Sicks » se fera entendre au cours de la projection dans les plus belles scènes de ce triomphe. Location gratuite. Tél. 14-40. 22857d

Les fêtes du quartier de la Malcense à Tourcoing

LA COMMISSION DES FÊTES DU QUARTIER DE LA MALCENSE (Photo Baert)

Président d'honneur : M. Léon Deldyck; président : M. E. Michelly; vice-président : M. V. Tharel; secrétaire : E. Vierlinck; secrétaire adjoint : G. Baert; trésorier : Ch. Forbé; trésorier adjoint : A. Vandermarlière; membres de la Commission : H. Baert, A. Defrancq, G. Hazebrouck, Jacquard, I. Pergeot et A. Vandenblucke.

Le Comité des fêtes du quartier de la Malcense a organisé un ensemble de festivités, qui commencent aujourd'hui et se dérouleront pendant les dimanche et lundi de la Pentecôte.

Voici le programme:

Journée du samedi. — Le soir, à 21 h. 30, grande retraite aux flambeaux, comprenant les pompiers, la clique scolaire, les tifres et l'harmonie « La Fraternelle ».

Itinéraire : rues de la Malcense, Belle-Vue, boulevard de l'Egalité, rues de Riga, Malcense, Vélodrome, Rivoli, Auber, Dupuytren, Amiral-Courbet, Malcense, Moscou.

Dimanche 23 mai. — Réveil en fanfare à 7 h., par la clique scolaire. — Rue de la Malcense : Braderie monstre, avec primes aux exposants étrangers. — A 11 h. 30, grand concert-apéritif par l'Harmonie « La Fraternelle », à l'angle de la rue de Moscou et du boulevard de l'Egalité. — A 14 h., grande course cycliste féminine, dotée de 250 fr. de prix en espèces et de nombreuses primes. Départ, 80, rue de la Malcense.

A 14 h., cortège comprenant des musiques et des chars.

A 15 h., grand match international de football, entre le Club de Waereghem et les réserves de l'U.S.T., au terrain de la rue de la Malcense. Entrée gratuite.

A 16 h., boulevard de l'Egalité, grand carrousel automobile doté de 1.000 francs de prix.

Inscription chez M. Malfait, angle du boulevard de l'Egalité et de la rue Condorcet.

Des voitures seront mises à la disposition des concurrents.

Lundi 24 mai. — A 9 h., grande course à pied, réservée aux amateurs n'ayant jamais obtenu de 1er prix. 175 fr. de prix. Inscriptions, 150, rue de la Malcense.

A 9 h. 30, grand carrousel cycliste (150 fr. de prix); inscription chez Dubrocque, rue de la Malcense..

A 10 h., terrain sportif de la rue de la Malcense, grand match de football : les « Jeunes » contre les « Vieux ».

A 16 h., course de trottinettes pour les enfants de 5 à 12 ans. 50 fr. de prix. Inscriptions chez Delneufcourt, rue Auber.

A partir de 17 h., jeux divers, etc., dans tous les estaminets du quartier.

A 17 h., rue de la Malcense, course de lenteur.

A la chute du jour, illuminations électriques.

Par ce rapide exposé, on peut se rendre compte du bel effort réalisé par la Commission des fêtes du quartier et si le soleil veut bien se mettre de la partie, il y aura des réjouissances qui attireront beaucoup d'amateurs.

CERCLE des ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Lundi 24 (Pentecôte), 2e séance du concours de tir du Printemps, le matin, de 9 h. 30 à midi, le soir, de 14 h. 30 à 18 h. Commissaires de service: MM. Jules Rougée et Floris Ripotou.

Comme à la première séance, il sera accordé une série gratuite pour participer au concours de tir du Stand National, actuellement en cours, toutes les trois séries tirées. Déjà un grand nombre de sociétaires ont bénéficié de cet avantage exceptionnel, ceux qui n'en ont pas encore profité sont invités à se presser, cet avantage ne pouvant être accordé que pendant la durée du concours de tir du Stand National.

La Commission invite les jeunes sous-officiers libérés dernièrement, à se faire inscrire au Cercle.

A L'OCCASION DE LA BRADERIE (au 62, RUE DE GAND), vente rélame de Buffets Hollandais à 450 et à 495 fr. Fauteuils en tous genres à partir de 85 fr. Tables à 49 fr. 22868

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA PENTECOTE, nos bureaux de Roubaix, Tourcoing et Lille, seront fermés lundi toute la journée. Les annonces devant paraître dimanche seront reçues, samedi jusque midi à Roubaix, et jusque 11 heures à Tourcoing et à Lille. Celles devant paraître lundi et mardi devront nous être remises samedi avant 4 heures.

Le train ouvrier de « minuit 30 »

Nous avons signalé plusieurs fois la situation particulièrement fâcheuse qui était faite aux ouvriers étrangers qui finissant leur travail le samedi à minuit, se trouvaient dans l'obligation d'attendre un train du dimanche matin pour retourner chez eux.

Nous avons également dit que la Compagnie du chemin de fer du Nord étudiait un moyen de remédier à cette situation. C'est, maintenant chose faite, et samedi passé, a été mis en service, pour la première fois, un train qui quitte la gare à minuit 30, à destination de Mouscron.

Une fois de plus, la Compganie des chemins de fer du Nord, vient d'apporter une heureuse solution à une situation précaire, et a ainsi rendu un service important aux ouvriers de notre région, ce dont il convient de la féliciter.

ARGENT TROUVÉ en vendant vos bijoux or, argent; dentiers, 20 fr. la dent; diamant, 3.000 francs le carat, chez A. Van de Plancke, rue du Haze, 33. Carillons, réveils Jaz. Montres garanties 5 ans. 22858

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION CANTONALE D'ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — Les délégués des sociétés de secours mutuels sont informés que les votes pour l'élection d'un délégué à la Commission cantonale seront reçus, à l'Hôtel de Ville, petite salle des mariages (cour d'honneur), dimanche 23 mai, de 10 h. à midi.

Il leur est rappelé que chaque délégué devra remettre son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée, qui sera, au moment du vote, renfermée par les soins du maire ou de son suppléant, dans une seconde enveloppe portant en suscription le titre de la société et le nom de l'électeur.

MAISON CHABRIER-BOS, rue de Tournai, 45-47, Tourcoing. — Grande vente réclame de **Manteaux soie et Costumes Tailleur** pour Dames aux prix les plus avantageux. 22867

TIR NATIONAL. — Aujourd'hui, samedi après-midi, demain dimanche et lundi toute la journée, sont les avant-dernières journées du Concours de tir de printemps, qui se termine fin courant. Bon nombre de belles places sont encore à prendre, la réglementation du classement permettant à tous, même à ceux qui ne sont pas tireurs, d'y prétendre. Le temps qui, jusqu'ici, avait boudé le concours, se mettant de la partie, il y aura foule au stand de la rue de l'Yser.

Des armes bien réglées et des munitions spéciales et du meilleur rendement, sont à la disposition de tous les amateurs, sans que pour cela il soit nécesaire d'être sociétaire.

Toutes les salles et jardins du stand où sont installé bancs et chaises, sont à la disposition des familles, qui y trouveront le meilleur accueil.

Un garage pour voitures et autes est à la disposition du public.

FABRIQUE DE MEUBLES. Galeries Tourquennoises, rue de Roubaix, 75, Tourcoing. 18099

JEUNESSE CATHOLIQUE DU BLANC-SEAU. — Tous les membres de la J. C. ont été douloureusement surpris en apprenant la nomination de leur aumônier, M. l'abbé Van Autryve, comme vicaire de la paroisse Saint-Denis, à Hellemmes.

Il fut le fondateur de l'Amicale des Ecoles libres du Blanc-Seau, qu'il laisse en pleine prospérité, et l'aumônier de la Fédération des Amicales libres de Tourcoing où il laissera un excellent souvenir.

Le bureau de la J. C. invite donc tous les jeunes gens, membres des œuvres, à se rendre dimanche 23 mai (Pentecôte, à 18 h., au Patronage où aura lieu la soirée d'adieux envers celui qui fut leur guide et leur soutien.

Avant les adieux, aura lieu la photographie des membres du Patronage et de la J. C., afin d'offrir à M. Van Autryve un souvenir durable de son passage au Blanc-Seau.

GROUPE DES POILUS D'ORIENT. — L'excursion annuelle des Poilus d'Orient se fera le dimanche 20 juin prochain, en auto-car, sur Kemmel et Ypres, avec diner en commun à Ypres. Le prix du voyage est fixé à 25 fr. par tête (transport et repas compris, boisson). Les sociétaires désirant participer à cette excursoin sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible au siège Café Reumaux, Grand'Place. Rien ne sera négligé pour que chacun conserve un souvenir agréable de cette sortie et la Commission compte sur un grand nombre d'excursionnistes. Des instructions complémentaires seront données en temps utile.

DÉGUSTEZ « BOCK MODERNE ». 41531

FEDERATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS. — Groupe du Blanc-Seau. — La Commission pris les adhérents qui sont libres de bien vouloir assister aux funérailles du soldat Paul Cocheteux, du 102e R.A.L., décédé en captivité à Senne-Lager (Allemagne), et dont le corps est ramené à Tourcoing. Réunion angle du boulevard Descat et rue des Villas, à 3 h.

— **Groupe des quartiers du Sacré-Cœur.** — Demain dimanche, entre 9 h. 30 et 13 h., il y aura concours de tir-surprise (nouveau genre), avec distribution de prix mensuellement, au stand du Palais d'Eté, chez M. Méresse, rue Charles-Wattinne. Pour les colombophiles, la mise en paniers pour le grand concours sur Chantilly, doté de 1.000 fr. de prix d'honneur, aura lieu demain dimanche, de 2 à 5 h., chez M. Célestin Dhooghe, rue du Flocon, 91.

AU PONT DE NEUVILLE. — La Mme **Ladon,** confections pour Hommes et Jeunes Gens, 629, **rue de Gand,** 629, vend à des prix de 15 à 20 % meilleur marché que dans la région. Pourquoi?... Pas de personnel à payer. 22812

HALLES CENTRALES. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la vente à la criée n'aura pas lieu le lundi 24 mai.

FANFARE CYCLISTE DE TOURCOING. — Samedi 22 mai, à 20 h., répétition des trompettes et clairons, et à 20 h. 30, répétition générale. Communications importantes pour le lendemain. — Dimanche, réunion au siège à 8 h. 30, en tenue sans vélo pour participer à une remise de fanion dans le quartier; l'après-midi, réunion à 12 h. 45, chez Julien Delannoy, place Sébastopol, pour partir à Lille.

MEUBLES de Salon, 15, Pl. Ch.-Roussel. 22218

ASSOCIATION DES ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE DE LA RUE FIN-DE-LA-GUERRE. — Les Amicalistes sont informées qu'elles peuvent retirer à l'Ecole ce samedi 22 mai, de 18 à 19 h., leur ticket de voyage pour l'excursion au Mont de l'Enclus. La Présidente et la Secrétaire se tiendront à leur disposition pour tous renseignements utiles.

CERCLE ORPHEONIQUE « L'AMITIÉ ». — Ce soir, à 20 h. 15, répétition générale.

Voulez-vous gagner du temps, Et être servi vivement? FAITES VOTRE CUISINE AU GAZ

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Vendredi, à 20 h., le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Charles Surmont, maire. Vingt conseillers sont présents.

Hospices et Bureaux de bienfaisance. — Le Conseil approuve le compte d'administration de ces établissements pour l'exercice 1925, ainsi que les budgets additionnel et primitif des exercices 1926 et 1927.

Comptabilité communale. — Le Conseil adresse ses vives félicitations à M. le Maire, pour la bonne section des deniers communaux, pendant l'exercice 1925, le compte administratif présentant un excédent de recettes de 536.073 fr. 60.

Budget additionnel de 1926. — Le Conseil approuve le budget additionnel de 1926, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 699.228 fr. 92.

Budget primitif de l'exercice 1927. — Le budget primitif de l'exercice 1927, présenté par la Commission des Finances et dont le projet a été soumis à tous les conseillers municipaux pendant un certain laps de temps, est accepté à l'unanimité; il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 582.339 fr. 77.

A 21 h. 30, le huis-clos est prononcé pour diverses questions d'assistance.

GRANDE VENTE RÉCLAME de chaussures fin de séries. Serruys, rue de Roubaix. 22859

GROUPE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — La Commission rappelle aux adhérents qui n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 1926, qu'une permanence est établie au siège jusqu'au 1er juin. Passé cette date, la cotisation sera perçue à domicile, majorée de 50 centimes pour frais.

CHORALE ST-GERMAIN. — A la grand'-messe, demain dimanche, exécution de la Messe du St-Esprit. A l'Offertoire, M. Auguste Bouterville chantera l'« Ave Maria », de Gounod.

MARCQ-EN-BARŒUL

SOCIETÉ DE SECOURS MUTUELS SAINT-JEAN. — Le lundi de la Pentecôte, la Musique Municipale se fera entendre à l'église du Pont, à la messe de 10 h., qui sera célébrée pour les défunts de la société de secours mutuels Saint-Jean.

FETES DE LA PENTECOTE. — A l'occasion de la Pentecôte, l'Harmonie Municipale exécutera à la messe de 10 h., en l'église Saint-Vincent, les morceaux suivants: Ouverture de Guillaume Tell, par Sellenick; Attila, air varié de Verdi; soliste, A. Desplanques, basse; L'Entrepôt, pas redoublé, de Deroubaix.

ANIS BERGER
Apertiit anisé
Ets CLAUDE BERGER et Cie — Marseille

Voir en 8e page l'annonce des GRANDS MAGASINS SIGRAND & Cie

LILLE
LES FÊTES DE LA MUSIQUE

Ainsi que nous l'avons annoncé, un imposant festival aura lieu demain dimanche, et après-demain, lundi, qui réunira treize mille cinq cent trente exécutants. Voici le programme de la journée du dimanche:

A 10 h., aura lieu la réception officielle à l'Hôtel de Ville des membres du bureau de chaque société; à 14 h., un cortège se formera boulevard des Ecoles. A l'issue du défilé, les sociétés donneront des auditions sur les quarante et un emplacements répartis dans les quartiers de la ville. A 21 h. 30, fête de nuit.

Mgr LESNE, LAURÉAT DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES. — L'Académie des Inscriptions et belles lettres a décerné cet après-midi, à l'unanimité, le grand-prix Gobert (9.000 fr.) à Mgr Lesne, recteur de l'Université Catholique de Lille, pour son ouvrage: « La propriété ecclésiastique en France, des origines au XIe siècle ».

GRACE A SON SANG-FROID UN CHAUFFEUR D'AUTO EMPÊCHE UN IMPORTANT INCENDIE. — Un incendie qui aurait pu prendre une grande extension, s'est déclaré vendredi matin, vers 10 h. 30, dans un garage situé rue Alphonse-Mercier, 76.

Par suite d'un retour de flammes, le feu s'était déclaré à une auto que réparait M. Emile Lerminez, 40 ans, chauffeur au service de M. Levy.

Quoique sérieusement brûlé aux mains, M. Lerminez parvint à faire sortir la voiture du garage, évitant ainsi un désastre.

AMICALE DES ANCIENS DU 6e CHASSEURS A CHEVAL. — Demain dimanche à 10 h., au siège, réunion. Ce soir, samedi, à 18 h. 30, réunion du Conseil d'administration.

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA PENTECOTE, nos bureaux de Roubaix, Tourcoing et Lille, seront fermés lundi toute la journée. Les annonces devant paraître dimanche seront reçues, samedi jusque midi à Roubaix, et jusque 11 heures à Tourcoing et à Lille. Celles devant paraître lundi et mardi devront nous être remises samedi avant 4 heures.

Satz TAILLEUR pour DAMES — ROBES — MANTEAUX — FOURRURES — 66, Bd de la Liberté Téléph: 22-24. LILLE

NORD

BROYÉ PAR UN TRAIN A MAUBEUGE. — Un sujet russe, Leonidas Bereznoff, 42 ans, en traversant les voies a été happé par une locomotive et affreusement mutilé.

ECRASÉ PAR UN CHARIOT. — Par suite d'un chaos de la route, Mme Vve Migot, 73 ans, a été renversée par le brancard d'un chariot. Une des roues du véhicule lui passa sur le corps. La malheureuse ne tarda pas à expirer.

AUX MORTS DE LA 18e BRIGADE BRITANNIQUE AU CATEAU. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de la 18e brigade d'infanterie britannique, au Cateau aura lieu le samedi 29 mai, sous la présidence du général Horace Smitt Dorrien, qui commandait le 2e C.A. en août 1914.

BRASSERIE DU FRESNOY
81, Rue de Rome, ROUBAIX — (Tél. 149)
Bières de Malte et Houblon pur, ne débilitant pas l'estomac. Recommandées par les docteurs. 13889

PETITE CORRESPONDANCE

La petite tante. — Vous êtes devenue Belg par votre mariage, mais votre mari étant décédé, vous pouvez recouvrer votre qualité de Française avec l'autorisation du Gouvernement puisque vous habitez la France. La demande tendant à la réintégration doit être rédigée sur papier timbré et être accompagnée de l'acte de naissance. Votre fille étant majeure devra, pour devenir Française sans conditions de stage, joindre sa demande de naturalisation à votre demande de réintégration. —— **Saint Cyriaque.** — Vous vous trompez lorsque vous dites que la nouvelle loi ne permet que 100 %, car après avoir posé ce principe général, elle ajoute que lorsque les Commissions paritaires départementales auront fixé un chiffre plus élevé, c'est ce dernier chiffre qu'il faudra retenir. Il nous semble donc que le loyer qu'il demande, quoique dépassant probablement le taux-limite, n'est pas très exagéré et vous auriez intérêt à ne pas vous brouiller avec votre propriétaire pour une différence de quelques francs par mois. —— **D. D.** — Nous estimons que bien que la loi indique des formalités pour les enfants majeurs de l'étranger qui demande à redevenir Français, en l'espèce vos enfants n'ont pas de formalités à remplir, car ils doivent être Français puisqu'ils sont tous deux nés en France (bien que de parents étrangers) et qu'ils n'ont pas renoncé expressément à cette qualité avant l'âge de 22 ans accomplis; il nous semble donc que c'est la mère seule qui doive faire des démarches. —— **S. G. 316.** — Vous oubliez de nous dire quel était le taux du loyer avant-guerre. Malgré ce renseignement, nous ne pourrions vous répondre avec certitude puisqu'il y a un sous-locataire. —— **A. B. C.-Surantin.** — Le moyen le plus sûr est de vous adresser à un parlementaire en lui signalant les états de service de la personne que vous voulez favoriser. —— **Tourni.** — Voyez un avocat. —— **Un fortin lecteur.** — Nous ne donnons pas l'adresse de firmes particulières. —— **Noël 88 D.** — Si la maison est véritablement reconnue insalubre, le loyer ne pourra pas être augmenté. —— **Ancien Folin 365.** — 1° Ne poser pas de questions générales, mais fixez-nous un chiffre; 2° Aucun texte de loi ne dispense les incurables de payer le taux légal. —— **Propriétaire embêté. 3.** — Si vous êtes Française et si votre droit de reprise ne se heurte pas à une situation privilégiée du locataire, alors que vous-même ne seriez peut-être pas privilégiée, vous pourriez reprendre la maison et comme vous êtes propriétaire depuis un an, vous ne seriez pas obligée de fournir un autre immeuble au locataire. Il importe peu que vous soyez Française ou non si votre locataire lui-même n'est pas Français ou n'a pas été mobilisé ou n'a eu ni enfants, ni gendres, ayant servi dans les armées françaises ou alliées. —— **Lecteur P.-H.** — Renseignements insuffisants; voyez un avocat. —— **Eglantine G. M. R.** — 1° Il est préférable de faire un acte en règle et surtout de prendre des garanties. Naturellement, vous stipulerez que les frais de cet acte seront à supporter par l'emprunteur; 2° La question des réparations est indépendante de celle du paiement du loyer. Mais pourquoi votre locataire paie-t-il toujours le taux d'avant-guerre? 3° et 4° Voyez un avocat. —— **E. B. 10.** — Nous ne pouvons donner d'adresses particulières. —— **Henriette** ennuyée. — Le coefficient du coût de la vie a été fixé à 5 .21 lors de la dernière réunion de la Commission, en octobre. Depuis la réunion qui a eu lieu ce mois-ci, il est de 6.13.

Un homme d'affaires n'évaluera bien vos services que si vous avez eu l'art de bien les annoncer.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Présidence de M. Pennelier

Audience du vendredi 21 mai 1926

AVOCATS ET AGRÉÉS,

Le Tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans cette affaire plaidée le 1er mai et qui était revenue le 14 mai, pour permettre à M. le Procureur de la République de prendre ses conclusions. Nous donnons quelques extraits du jugement :

Attendu que les agréés, s'autorisant de différentes délibérations des Tribunaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing, se présentent au public en se qualifiant d'avocats-agréés et portant à l'audience la robe; Attendu que l'Ordre des Avocats estime ces délibérations entachées d'usurpation de pouvoir, qu'aucune loi n'a créé la fonction d'agréé et n'a donné pouvoir aux Tribunaux de désigner des agréés ni de dresser des listes d'agréés et encore moins de les constituer en compagnie judiciaire; qu'ils n'ont pas le droit de porter le titre d'agréé au Tribunal de commerce; qu'ils n'ont pas le droit de porter le titre d'avocat; que n'étant inscrits à aucun barreau, ils ne peuvent porter la robe à l'audience ni ailleurs; attendu qu'à cette assignation ils répondent que la prétention des avocats tend à englober non pas seulement leurs agissements, mais les délibérations des Tribunaux, pour la plupart antérieures à l'époque où ils ont été agréés; qu'ils n'ont pas à se faire les défenseurs des délibérations des Tribunaux qui ne sont pas dans la cause; que le Tribunal n'aurait pas compétence pour statuer dans un pareil débat; qu'il importe d'examiner si chacun des assignés a commis un acte abusif et prohibé par la loi.

Attendu que si le Tribunal est incompétent pour prononcer la nullité des délibérations d'ordre général entachées d'excès de pouvoir et dont l'annulation ne peut être poursuivie que par M. le Garde des Sceaux (art. 80 du 29 ventôse, An VIII), les parties n'en conservent pas moins le droit de demander à la juridiction civile la réparation du préjudice par elles éprouvé du fait de l'exécution des dites délibérations; attendu que le Tribunal a à examiner si les assignés ont commis à l'égard des demandeurs des délits ou quasi-délits, il est régulièrement saisi et est compétent; attendu que les textes qui ont organisé la juridiction consulaire rendent obligatoire la comparution personnelle des parties ou par mandataire muni d'une procuration spéciale.

Le Tribunal rappelle ensuite l'Edit de Février 1715, art. XX, qui crée des mandataires spéciaux pouvant représenter les parties devant la chambre consulaire de Lille. Cette institution n'a pas été réglementée par un texte législatif, mais elle s'est perpétuée jusqu'à l'époque actuelle par une constante tradition; les lois révolutionnaires l'ont laissé subsister, et au moment de la rédaction du Code de Procédure civile, un avis de la Cour de cassation accorde aux Tribunaux de commerce, « le droit de désigner un certain nombre de mandataires avec faculté de les révoquer, c'est la seul moyen d'éloigner de ces tribunaux la chicane, ennemie mortelle du commerce ». Cette faculté a été sanctionnée par un arrêt de la Cour de cassation du 4 mai 1915.

Le législateur n'a pas créé la fonction d'agréé, mais il ne l'a pas interdite et a reconnu leur existence dans différentes lois : Loi de 1880, qui les soumet à la patente; loi du 29 décembre, qui leur permet de représenter les parties devant les Commissions des intérêts moratoires; loi du 31 mai 1921, qui prévoit que les agréés pourront être Présidents de Commisions de Dommages de guerre;

Attendu, continue le Tribunal, que les défendeurs ne font qu'user d'une autorisation qui leur a été donnée par la juridiction dont ils dépendent; qu'ils ont le droit de porter à la connaissance des justiciables la désignation dont ils sont les bénéficiaires; que le tableau n'est qu'un moyen de publicité officieuse qui ne confère ni monopole, ni privilège, et ne saurait être assimilé au tableau que chaque Ordre des Avocats dresse annuellement, conformément aux art. 5 et 6 du décret du 20 novembre 1822; attendu que le fait pour les agréés de se présenter revêtus d'un costume spécial ne saurait porter atteinte à un privilège de l'Ordre des Avocats;

Attendu que les agréés de Roubaix-Tourcoing, en acceptant d'être syndics ou liquidateurs de faillite en s'occupant de la création ou de dissolution de sociétés, de cession de fonds de commerce, remplissent des actes qui rentrent dans la gérance d'affaires, ils ont perdu droit de revendiquer un titre qui appartient exclusivement à ceux qui auraient le droit de faire partie d'un bureau;

Attendu qu'il y a lieu de faire défense aux assignés de prendre à l'avenir le titre d'avocat, même suivi du mot agréé, etc., etc...

Par ces motifs :

Dit que si le Tribunal est incompétent pour apprécier les délibérations des Tribunaux de commerce considérés comme dispositions générales et réglementaires, il est compétemment saisi pour apprécier le préjudice que les défendeurs ont causé à l'Ordre des Avocats de Lille en exécutant les dites délibérations;

Dit que les défendeurs ayant été désignés à la confiance des plaideurs par les Tribunaux de commerce de Roubaix-Tourcoing et créés par eux, n'ont commis aucun acte abusif en se prévalant devant le public de cette désignation;

Qu'ils ont le droit de prendre le titre d'agréés; de porter à la connaissance du public, sous forme de tableau, la désignation dont ils sont l'objet; dit qu'en portant une robe agrémentée d'un col de velours, ils n'ont pas porté atteinte au privilège de l'Ordre des Avocats;

Dit qu'ils n'ont pas le droit de prendre le titre d'avocat, ni de le faire suivre du mot avocat-agréé. Fait en conséquence défense aux agréés de prendre à l'avenir le titre d'avocat ou avocat-agréé.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 21 mai 1926

Présidence de M. Leclercq

— **La manifestation du 16 mai à Lille.** — Aujourd'hui a comparu, devant le Tribunal correctionnel, un des manifestants arrêté le 16 mai, à Lille, lors de la manifestation organisée à l'occasion de la présence à Lille, de M. Pierre Taittinger. L'inculpé, Georges Roche, 21 ans, ouvrier à la Compagnie de Fives-Lille, se trouvait, à 17 h., rue du Molinel. Il déclare qu'il a jeté en l'air, dans la direction des gendarmes, une poignée de poussière qui lui serait d'ailleurs retombée dans la figure.

L'agent de police qui a relevé les faits et comparaît comme témoin, déclare qu'une brique a été lancée par l'inculpé dans la direction des gendarmes; le témoin ajoute que l'inculpé avait en poche des journaux communistes.

Après un réquisitoire sévère de M. le Substitut Rogier, qui déclare que cet acte constitue une rébellion contre l'ordre public, et plaidoirie qui représente Roche comme ne faisant partie d'aucun groupement politique et venu en curieux à la manifestation, le Tribunal condamne Roche à deux mois d'emprisonnement.

— *Grave affaire de contrebande.* — Guillaume Lepas, mécanicien, demeurant, 2, Façade de l'Esplanade, à Lille, frauchissait en automobile la frontière à Leers. Il dit n'avoir rien à déclarer. Une visite de l'automobile fit apparaître 19 kilogrammes de tabac et 6 kilog. 200 gr. de cigarettes. Il est condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 3.171 fr. 50. Le Tribunal prononce en outre la confiscation de l'automobile et des marchandises saisies.

— **Vol.** — Pour vol d'une montre dans une maison momentanément inoccupée, le sieur Jules Lemaire est condamné par défaut à deux mois d'emprisonnement.

CINÉMAS

WATTRELOS
CINÉMA-BAL JACOBS 236, Rue Carnot, 236 **WATTRELOS**
Dimanche et Lundi GRAND BAL PERMANENT. — AU CINÉ: Harold Lloyd (LUI) dans LE TALISMAN DE GRAND'MÈRE, scène comique en 5 parties. — Douglas dans DON X, FILS DE ZORO, 2me époque. — Bicot dans BIBI LA PURÉE. 22847d

CROIX
ALCAZAR-CINÉMA -- CROIX-BLANCHE
Programme du 22 au 27 mai: UN REDOUTABLE TÉMOIN, avec Rin-Tin-Tin. — 2me épisode de : SANS FAMILLE. — ARRÊTEZ-MOI. Comique en 2 parties. — LUNDI 24, Matinée. 22